

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 23/03/2016

Date d'affichage : 23/03/2016

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADÉ - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune qui sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, et qui reprend les résultats du Compte Administratif 2015 soit 3 000 000 € en recettes de fonctionnement (article R002) et 294 597,57 € en recettes d'investissement (article R1068).

Balance générale du Budget de la Commune 2016 :

La section de Fonctionnement s'équilibre à la somme de :
18 451 503,00 €

La section d'Investissement s'équilibre à la somme de :
11 430 263,01 €

N°2016/063

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré notamment par les ressources suivantes :

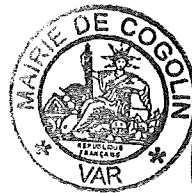
Fiscalité :	9 474 500 €
Dont :	
Contributions directes (TF & TH) :	8 544 700 €
CVAE :	493 030 €
TASCOM :	379 800 €
IFER :	56 970 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 427 930 €.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 1 950 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 25 POUR – 8 CONTRE** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR - Carole RUIZ – Malika OUAREZKI)



Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ

Marc Étienne LANSADÉ

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]